

- Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont indiqués ci-dessous :
- Françoise Nancey :

Infirmière DE, diplômée Heilpraktiker (praticienne de santé), diplômée conseillère familiale de santé, diplômée en relaxation coréenne. Formatrice depuis 1995, certification 2005 et 2009 qualifiée ICPF en tant que formateur, animateur, concepteur de formation. Formée en : shiatsu de relaxation et à son enseignement et en thaï traditionnel. Formée en massage* traditionnel relaxant, tibétain, ayurvédique, lemniscate.

Formée en naturothérapie (M.Dogna), en communication (Gordon), en psychothérapie (psychosynthèse 1er cycle).

Pratique libérale de relax-shiatsu® en cabinet depuis 1994.

Article V : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe l'école de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article VI : Dispositions financières :

- Le prix de l'action de formation est fixé à :540..... euros. TVA non applicable, art.293 B du CGI.
sans hébergement ni restauration.

Le stagiaire s'engage à verser :

Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 30% soit162.....euros (Cette somme ne peut être supérieure à 30% du prix acquitté par le stagiaire).

Le paiement du solde 70% soit378.....euro, à la charge du stagiaire, est à régler le premier jour du stage.

Ce versement peut être échelonné mensuellement jusqu'à la date prévue de la révision de la formation (soit en 2 à 3 fois).

A noter: Le stagiaire est averti que pour se présenter à l'évaluation, il devra régler en supplément de ce contrat un forfait de 90 euro correspondant aux frais de certification et supervision de sa pratique.

Article VII : Interruption du stage :

En cas de cessation anticipée (avant terme) de la formation du fait de relax-shiatsu, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes: Avoir d'un crédit d'heures de formation au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat, pour les heures de formations non effectuées.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, aucun remboursement dans ce cas.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié.

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Tout stage peut être annulé 8 jours avant la date du stage (1 mois avant la date du stage à l'étranger), si le nombre de stagiaire est insuffisant. Dans ce cas, les arrhes vous sont intégralement remboursés.

Article VIII : Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'instance sera compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, àCaen le / /

Pour le stagiaire
(nom et prénom du stagiaire)

Pour relax-shiatsu
(nom et qualité du signataire)
NANCEY Françoise, responsable et formatrice)